Chelles

BULLETIN MUNICIPAL - ÉTÉ 2025



© Olivier Piar

Moulages de sculptures de soldats 1914-1918 - Voir page 10

www.villagedechelles.fr

Sommaire









2 Calendrier des évènements à venir

3 Le mot du Maire

5 Jeu de l'été 2025, le grand Quiz

6 Bilan financier 2024

8 Rencontres et moments institutionnels

10 Un monument aux morts restauré

11 Une brocante prisée

12 Une fête de la musique ardente

12 Festival des forêts : un concert exceptionnel à Chelles

13 Grande réussite de la fête nationnale

14 Succès des jeux et des randonnées

14 La pétanque devient une institution chelloise

15 Plantation communales

16 Lutter contre les incivilités







Calendrier des évènements à venir

Samedi 20 septembre 2025
Inaugurations

À 11 heures, inauguration des fresques découvertes dans l'église de Chelles et (sous réserve) inauguration de l'exposition permanente sur la nécropole mérovingienne sous le préau de la place André Leroy.

Samedi 20 septembre 2025
Pétanque

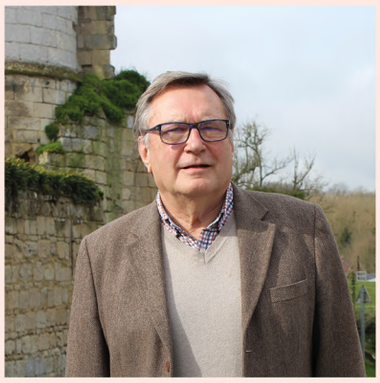
Le 5ème trophée du patrimoine aura lieu le samedi 20 septembre de 14h30 à 19h00

Merci de bien vouloir vous inscrire avant le 12 septembre en précisant vos prénoms et noms (numéro de mobile et âge pour les enfants si possible) en s'inscrivant sur l'adresse mail : *petanqueChelles60@gmail.com* ou dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie.

Mars 2026
Élections municipales

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026. Les dates précises n'ont pas encore été fixées. Un décret de convocation des électeurs fixe ces dates. Il est publié dans un délai qui varie selon l'élection concernée.




© CCLO

Le mot du Maire

Chers Chellois,

Cet ultime bulletin de la mandature (le temps passe vite) est l'occasion de faire le point sur des réalisations récentes et de revenir sur nos dernières festivités et manifestations.

Au sujet de l'avenir proche, en l'occurrence mars 2026, il faut noter que pour les prochaines élections municipales, rayer les noms des candidats, panacher les listes, c'est terminé. Que les communes fassent plus de 1 000 habitants ou moins, la loi harmonisant le mode de scrutin pour les élections municipales a été promulguée. Le syndrome français du « je ne veux voir qu'une seule tête » est passé par là. Désormais, les candidats auront l'obligation de se présenter sous forme de listes avec instauration de la parité entre les hommes et les femmes.



Un des beaux projets réalisés : les fresques de l'église

Mais parlons des activités de votre conseil municipal et de la vie de notre village.

Notre commune a investi ces 10 dernières années plus de 700 000 euros financés à plus de 80 % par nos partenaires, l'État, le Conseil départemental, le Conseil régional, sans oublier la Fondation du patrimoine, l'Association de Sauvegarde et ses donateurs. Avec le remboursement du prêt contracté il y a 25 ans pour la sécurisation de la rue du Pont, notre commune n'a aujourd'hui aucun endettement. Nos finances sont aujourd'hui particulièrement saines, mais, à l'avenir, pour les projets, les financements seront plus difficiles à obtenir.

Concrètement, les travaux de réfection du pont sont retardés, les services de la Préfecture demandant la réalisation d'une étude de sol avant travaux afin de vérifier la tenue dans le temps des bases du pont, qui ont plusieurs siècles d'existence, et qui ont résisté aux passages des chars en 1940. Nous espérons tout de même que les travaux pourront démarrer avant la fin de l'année.

L'entretien des ouvrages de protection contre le ruissellement a été repris par notre Communauté de communes des lisières de l'Oise (CCLO). Ces travaux ont débuté.

Comme annoncé lors des vœux, nos peupliers arrivent à maturité et ils seront exploités au cours de l'été. Naturellement, une replantation suivra.

Plusieurs projets sont mis à l'étude pour les prochaines années : sécurisation « incendie » des hameaux de Bérogne et des Bourbettes, sécurisation extérieure de la salle du Vandy avec aménagement de l'étang, la mise aux normes « accès handicapés » de notre mairie école, l'étude énergétique de notre salle communale avec choix du chauffage, photovoltaïque, géothermie. Bref, toujours du plain sur la planche.

L'ÉDITO *(suite)*

Du côté de la sécurisation incendie au niveau de Bérogne, celle-ci est assurée par des plateformes de pompage dans le ru, qui ne sont plus aux normes. Il faudrait réaliser pour chacune un muret de soutènements côté ru et une zone de stationnement bétonnée pour les camions de plus 30 m2. Les services incendies nous conseillent, par ailleurs, notamment dans la perspective de sécheresse au niveau du Vandy, la mise en place de bâches de 120m3, l'une sur Bérogne et l'autre sur les Bourbettes. Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pense que cet investissement serait le plus sûr en cas d'incendie. Les études sont en cours.

Pour la mairie-école, il s'agit de trois chantiers : mise aux normes « accès handicapés », améliorations de la sécurité dans le cadre du plan « Vigipirate », remise en état des façades ainsi que des murs de clôture.

En ce qui concerne la salle communale du Vandy, les études portent sur sécurisation du site, notamment pour nos jeunes enfants, la valorisation des étangs et la création d'un sentier piéton.

Toutes ces réalisations sont fonction de notre capacité d'autofinancement, dans un contexte budgétaire national de plus en plus tendu.

Mais mettons ici ces contraintes de côté et souhaitons-nous un excellent été, agréable et pas trop chaud !

Je souhaite, pour ma part, à tout le monde d'excellents moments en nous félicitant collectivement pour la réussite de l'ensemble des évènements collectifs qui ont animé Chelles ces derniers mois.

Décidemment, le mot clé du village est bien convivialité.



De travaux pour améliorer sécurité et cadre de vie, ici aux Bourbettes (merci à la société ADF 60, qui a financé)



Chelles : de l'implication citoyenne
Une partie de l'équipe municipale et des habitants du village, prêts à dépouiller le scrutin européen de juin 2024

Directeur de la publication : Christian Deblois
Rédaction en chef : Julien Damon
PAO : Olivier Piar

JEUX DE L'ÉTÉ 2025
CHELLES, LE GRAND QUIZ

Et voici, pour agrémenter l'été et parfaire vos connaissances sur Chelles, une dizaine de questions quiz.

1 Chelles est décorée ...

a. ... de la Légion d'honneur
b. ... du mérite agricole
c. ... de la Croix de guerre

2 Chelles, en termes de funérailles historiques, est connue pour…

a. ... de premières tombes du Néolithique
b. ... des tombes datant de la Renaissance
c. ... une nécropole mérovingienne

3 De quand date la Tour de Chelles, monument emblématique du village ?

a. XIIe siècle
b. XVe siècle
c. XVIIe siècle

4 Quelle est la distance, à vol d'oiseau, entre Notre-Dame de Paris et l'Église de Chelles ?

a. 50 kilomètres
b. 75 kilomètres
c. 100 kilomètres

5 Quelle part de la population chelloise a aujourd'hui moins de 30 ans ?

a. 10 %
b. 20 %
c. 30 %

6 Quelle est la part des résidences secondaires à Chelles ?

a. 20 %
b. 30 %
c. 40 %

7 Dans le parc de résidences principales de Chelles, quelle est la part des logements construits avant 1919 ?

a. Le quart
b. Le tiers
c. La moitié

8 Quelle est la part des propriétaires (par rapport aux locataires) des résidences principales à Chelles ?

a. 75 %
b. 85 %
c. 95 %

9 Combien y avait-il d'habitants à Chelles en 1968 ?

a. 230
b. 384
c. 475

10 Dans la population vivant à Chelles, quelle est la part des personnes mariées parmi les 15 ans et plus ?

a. 35%
b. 45 %
c. 55 %

RÉPONSES DU QUIZ

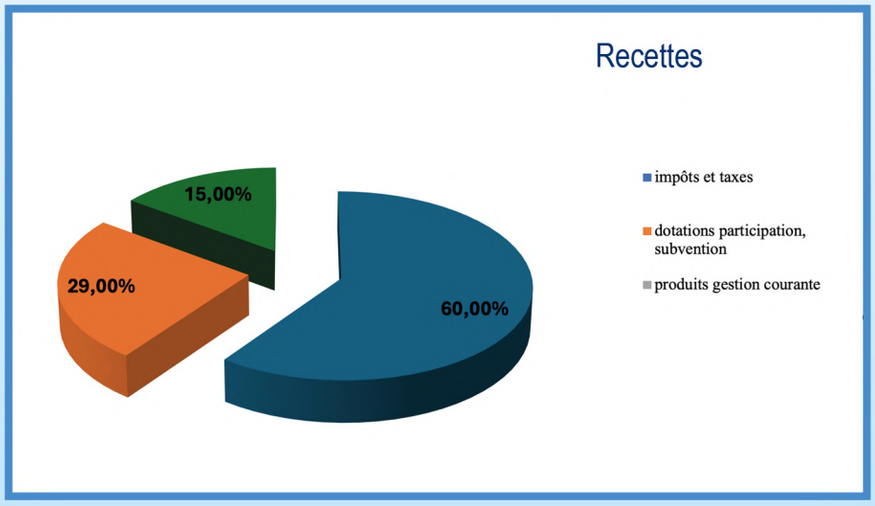
1. Réponse c. Chelles est décorée de la Croix de guerre 1914-1918 le 21 février 1921. La croix de guerre est une décoration de l'armée française récompensant, individuellement, les combattants et, collectivement, des unités militaires et des municipalités ayant particulièrement souffert de la guerre.
2. Réponse c. Une nécropole mérovingienne de près de deux mille tombes a été mise au jour en 1863. Les résultats des fouilles figurent au musée de Saint Germain en Laye.
3. Réponse b. La Tour de Chelles est le vestige d'un ancien château du XVe siècle.
4. Réponse b. La distance à vol d'oiseau entre Notre-Dame de Paris et l'Église Saint Martin est de 75 kilomètres.
5. Réponse c. En 2022, les habitants de Chelles ont, pour 30 % d'entre eux moins de 30 ans. Les 30-60 ans représentent 50 % de la population. Les plus de 60 ans comptent pour 20 % des Chellois.
6. Réponse a. Selon l'INSEE, en 2022, 20 % (plus précisément 17%) des logements sont des résidences secondaires. Cette proportion était de 30 % en 1968, de 40 % en 1975. Elle n'a cessé de diminuer ensuite.
7. Réponse a. 32 % des résidences principales ont été construites depuis 1991. 24 % datent d'avant 1919. 44 % ont été construites entre 1919 et 1991.
8. Réponse c. Il n'y a que 5 % de locataires de leur résidence principale à Chelles en 2022.
9. Réponse a. Selon les recensements de la population de l'INSEE, il y avait 230 habitants à Chelles en 1968, 384 en 1999, 525 en 2016, 475 en 2022.
10. Réponse c. 55 % des personnes de 15 ans et plus sont mariées, 12 % sont pacsées, 11 % en concubinage, 5 % veuves, 2 % divorcées, 15 % célibataires.

Structure des dépenses et des recettes de fonctionnement de la commune



Les recettes de fonctionnement : 409 500 €

D'où provient l'argent de la commune ?



Impôts et taxes : 243 100 €

Ce sont les impôts que vous payez sous la forme de deux taxes maintenant :

- Taxes foncières
- Taxes foncières non bâti

En effet, depuis l'année 2020, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation directement. Elle est compensée par une dotation basée sur les recettes moyennes de 2017-2018.

Dotations, subventions, et participation : 100 700 €

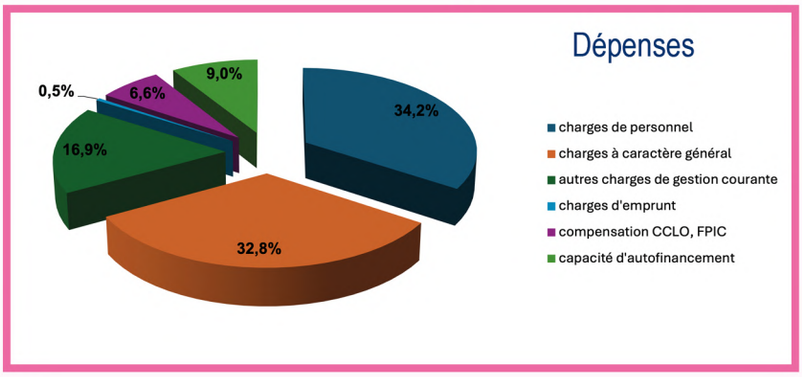
Ce poste regroupe la dotation de l'État (DGF - dotation globale de fonctionnement), les diverses dotations de compensation, les participations au fonctionnement de l'association foncière et du RPI. Il est à noter que la commune percevait en 2013 pour la DGF un montant de 56 000 €, aujourd'hui c'est 30 000 €.

Produits de gestion courante : 61 500 €

Ces produits sont constitués des recettes de la cantine, des produits des locations, des manifestations.

Les dépenses de fonctionnement : 362 000 €

Où va l'argent de la commune ?



Charges de personnel : 141 000 €

Aujourd'hui, la municipalité emploie 4 personnes pour un équivalent trois temps plein pour l'accueil du public, l'administration de la commune, du RPI et de l'association foncière, le transport de nos enfants habitants sur Bérogne, l'entretien du village, la cantine et différents services à la population.

Charges à caractère général : 135 000 €

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux (eau, électricité, chauffage, carburant, éclairage public, fêtes et cérémonies, acquisition de petits matériels, repas de cantine, maintenance...). Il y a aussi notre participation au Syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) pour la rénovation de l'éclairage public.

Autres charges de gestion courante : 69 200 €

Ce poste regroupe diverses charges, les participations intercommunales, les subventions au RPI (38 000€), le CCAS, les indemnités des élus, les subventions aux associations à laquelle les Chellois participent.

Charges d'emprunt : 650 €

Notre commune demeure extrêmement peu endettée..

Compensation CCLO, FPIC : 27 050 €

C'est C'est le montant que nous reversons à la communauté de commune pour les compétences transférées (ordures ménagères, voirie, etc.) et au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). La logique de ce fonds consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Capacité d'Autofinancement : 36 600 €

C'est C'est le nerf de la guerre, une commune qui ne génère pas de capacité d'autofinancement est morte : elle ne peut investir. Cette année, la capacité d'autofinancement est moins élevée, du fait du règlement de notre participation de 22 000 € à au syndicat électrique départemental, SE60.

Structure des dépenses et des recettes d'investissement

En 2024, nous avons financé la rénovation du monument aux morts avec la mise en place de l'exposition permanente, la réfection de la toiture du préau de la place y compris le désamiantage : 55 777 €.

Ces travaux ont été financés par l'État, le Département de l'Oise, avec un taux de subvention autour de 80% et avec le soutien de l'association de sauvegarde et les dons de Chellois.

Le 15 juin 2024, c'était une rencontre importante avec le Souvenir Français, dont Chelles tient à saluer les activités et les initiatives. Le devoir de mémoire est important et les actions de cette association auprès des jeunes sont essentielles. Aujourd'hui, peu de jeunes ont leur grand parent pour évoquer la seconde guerre mondiale, ou même la guerre d'Algérie. Il ne s'agit pas de savoir si l'enseignement de l'histoire contemporaine est assez approfondi. Il s'agit juste d'observer que les réalités passées s'éloignent concrètement. Citons Chateaubriand et ses Mémoires d'outre-tombe : « Les vivants ne peuvent rien apprendre aux morts ; les morts, au contraire instruisent les vivants ».



Le 15 juin 2024 : avec le souvenir français

Tradition chelloise : les vœux 2025 ont permis galette (à deux saveurs) et verres de l'amitié. Cette occasion annuelle permet de réunir les élus du territoire qui viennent présenter leurs vœux, discuter des projets d'avenir, rencontrer les habitants.



Le 11 janvier 2025 : de nombreux élus pour des vœux



Le passage annuel du Père Noël à Chelles est un moment quasi-institutionnel



8 mai 2025 : avec interprétation de La Marseillaise par un jeune Chellois

Autre rencontre annuelle : la célébration du 8 mai 1945. Ce jour-là prenait fin en Europe la guerre la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité. Plus de cinquante millions de femmes et d'hommes, dont la moitié de civils, avait péri au cours de ce conflit mondial. Tous ces héros, combattants, résistants, ont rendu à la France son rang et sa grandeur. L'essentiel de cette commémoration est la manifestation de la solidarité durable qui unit les femmes et les hommes prêts à servir. Il faut leur rendre hommage. Chaque année Chelles s'y emploie à son monument aux morts.

La vie institutionnelle ce sont des rencontres officielles, c'est aussi la vie de tous les jours, avec la responsabilité, en particulier, de l'état civil. Avec ses évènements tristes (les décès) et ses évènements heureux (les naissances et les mariages). ■



Un mariage de jeunes Chellois le 10 mai Sous le soleil (pour cette partie de la journée)

Un monument aux morts restauré

À Chelles, nous tentons de faire en sorte que l'on n'oublie pas le passé. Fin 2024, en présence des élus des collectivités ayant participé à son financement, a eu lieu l'inauguration du monument aux morts restauré. Il n'était pas seulement question de ce monument. Les élus ont également inauguré l'exposition permanente de moules en résine, copies des graffitis taillés par les soldats de 1914-18 dans la pierre lors de leur passage dans une carrière du village dont ils sculptèrent les parois. C'est ce qui est maintenant exposé, sous la forme de quatre graffitis transformés en moulages, sous les yeux des visiteurs. Cette exposition de traces matérielles de l'histoire participe au devoir de mémoire que nous devons aux soldats qui ont combattu et péri pour défendre notre liberté. ■



Le monument aux morts restauré
Avec les sculptures de Poilus de la Grande Guerre en arrière-plan.

Quatre cadres autour du monument aux mots :
. Profil gauche de soldat français coiffé d'un casque Adrian
. Profil gauche d'un soldat d'une unité d'artillerie
. Buste de soldat portant un béret orné d'un cor de chasse
. La croix de guerre avec palme



Les élus avaient répondu nombreux à l'appel pour cette inauguration du 26 octobre 2024

A côté du monument aux morts, des moulages de sculptures de soldats de 1914-18

«Cette exposition extérieure et permanente participe au devoir de mémoire que nous devons aux soldats qui ont défendu notre liberté», indique Christian Deblois, maire de Chelles. Samedi 26 octobre, en présence des élus des collectivités ayant participé à son financement, a eu lieu l'inauguration du monument aux morts restauré.

Il n'était pas seulement question de ce monument. Les élus ont également inauguré l'exposition permanente de moules en résine, copies des graffitis taillés par les soldats de 1914-18 dans la pierre d'une creute de ce village.

La creute désigne une ancienne carrière de pierres. Dans cette commune de 500 habitants, non loin de Pierrefonds, cette creute du lieu-dit La Hayette a abrité des soldats de la Grande Guerre qui en ont sculpté les parois.



Le monument aux morts restauré. Avec les sculptures de Poilus de la Grande Guerre en arrière-plan.



Vincent Le Besne, ancien président de l'Association Chelles d'Hier et d'aujourd'hui, devant deux des quatre moulages exposés au monument aux morts. Photo : Oise Hebdo

DES GRAFFITIS DÉCOUVERTS EN 1998

En 1998, le propriétaire de la creute, agriculteur de métier, remarque la présence d'un graffiti à son entrée. Les membres de l'Association Chelles d'Hier à Aujourd'hui découvrent ensuite plusieurs graffitis. *«Quatre méritaient d'être sauvegardés compte-tenu de leur qualité esthétique, rappelle Vincent Le Besne, président de cette association. Mais aussi compte tenu de la fragilité de la pierre calcaire et des risques d'effondrement des parois.»*

En 1999, l'association et la municipalité de Chelles demande un moulage des quatre graffitis à Serge Ramond. Celui-ci est le fondateur et conservateur du "Musée de la Mémoire des Murs" à Verneuil-en-Halatte.

En 2002, lors des vœux, les Chellois admirent pour la première fois ces moulages réalisés en plâtre par le musée. *«Depuis 2002, ces moulages, fragiles, sont à l'abri dans un placard de la mairie»*, indique le maire Christian Deblois.

«Aujourd'hui, la technologie nous permet de réaliser un moulage en résine des ces moulages en plâtre pour une exposition en extérieur autour du Monument aux Morts de Chelles», s'enthousiasme Vincent Le Besne.

Guillaume GRASSET

Oise Hebdo *rend compte de l'évènement*

Une brocante prisée



Toujours des bénévoles impliqués pour régaler

Traditionnel rendez-vous chellois, le marché aux fleurs et la brocante se sont tenus le 4 mai, toujours dans cette ambiance décontractée et souriante qui fait le sel de Chelles.





Et un succès sur la place et dans les rues !

Une fête de la musique ardente

Le soleil et les sourires étaient au rendez-vous ce 21 juin 2025. Trois activités très réussies au programme. D'abord, un concert de guitare électrique, touchant jusqu'au metal (ce genre musical), a permis des notes et des découvertes très appréciées. Ensuite, la commune avait mis à disposition un barbecue géant. Tout le monde a pu venir avec ses grillades, ses desserts et ses boissons. Et jusqu'à 1 heure du matin, la piste a remué au rythme de toutes les musiques grâce à un disc-jockey particulièrement dynamique et des danseurs totalement impliqués. On aura noté une chouette chenille mobilisant tous les âges du village.



Quand Chelles vibre sur de la guitare électrique

Festival des forêts : un concert exceptionnel à Chelles



OISE / CLASSIQUE

AIRS EN PLEIN AIR

Festival des forêts

Du 21 juin au 12 juillet (Festivaldesforets.fr).

Outre la quinzaine de concerts programmés pour cette 33e édition, l'intérêt de ce festival tient beaucoup à son décor sylvestre. Ces récitals en forêt ou ces randonnées musicales en pleine nature permettent de découvrir la musique autrement, et de comprendre l'alchimie entre la musique et le cosmos. On aimera aussi les concerts intimistes comme celui de l'extraordinaire violoncelliste Henri Demarquette en l'église de Chelles, et enfin ces ateliers pour les « p'tites zoreilles » ou ce *Jardin enchanté de la flûte de Pan*. L'artiste en tête d'affiche cette saison est le grand pianiste Lucas Debargue, originaire de Compiègne. Il ouvrira et clôturera le festival.. *F. D.*

Chelles dans **Le Figaro**

Le 28 juin 2025, dans le cadre du festival des forêts, 140 personnes, dont 25 Chellois, ont eu l'occasion de profiter d'un magnifique concert dans l'église. Cet évènement a eu l'honneur d'être annoncé dans le guide des festivals du Figaro Magazine par ces mots « on aimera aussi les concerts intimistes comme celui de l'extraordinaire violoncelliste Henri Demarquette en l'église de Chelles… ». Nous avons aussi eu le plaisir d'avoir la présence du vice-président du Conseil régional des Hauts-de-France en charge de la culture. Une très belle soirée…



Un moment sublime

Grande réussite de la fête nationale

Formidable ambiance et formidable réussite pour la cuvée 2025 de la fête nationale à Chelles. Tous les ingrédients étaient réunis pour un excellent moment : beau temps, organisation bien rôdée, dispositifs bien préparé. Pour qu'un moment chellois de convivialité soit bien réussi, il faut une mobilisation bénévole conséquente. Ceci permet, pour la fête nationale, le montage et le démontage des tentes, le montage et le démontage des chaises et des bancs, la préparation et la cuisson des repas, la tenue de la buvette et de sa recette, etc.

2025 aura vu, dans l'après-midi du 12 juillet, la mise à disposition heureuse de jeux picards pour toute la famille, un goûter bien apprécié des enfants, un spectacle de majorette.
La soirée débuta par un excellent repas avant de se poursuivre par un spectacle nocturne (avec les feux) des majorettes. Enfin, un superbe feu d'artifice ponctua la soirée dansante animée par un DJ désormais habitué du village et de son dynamisme.



Une foule plus que nombreuse, et heureuse



Les feux de Chelles avant le feu sur la piste de dance

Comme l'an dernier c'est près d'un demi-millier de personnes qui sont passées à Chelles, soit un moment soit pour toute la durée de ces évènements. ■



Des majorettes en majesté sur la place du village



C'est bientôt prêt (et délicieux) !





Ces fêtes, c'est de la logistique !
Mille mercis aux bénévoles (vue partielle)

Succès des jeux et des randonnées

Chelles, ces derniers mois, a organisé de multiples rendez-vous de découverte et de convivialité autour des jeux et de la randonnée. Toujours de beaux moments partagés dans la la bonne humeur : des rencontres « jeux de société », des soirées au nom bien trouvé « tarot apéro », des rencontres pédestres. Celles-ci allaient de la plus cool, à la spéciale pique-nique, jusqu'à la sportive ! Bravo d'ailleurs au jeunes courageux Noah, Sohan, Chloé et Emma : ils les ont faits les 20 kilomètres !



Ça joue !



Ça randonne !



La convivialité en randonnée

La pétanque devient une institution chelloise

La pétanque devient une institution chelloise
Depuis l'implantation des terrains de pétanque sur la place du village, c'est un succès qui ne se dément pas. En famille, entre amis, entre Chellois mais aussi avec des joueurs venant de partout, ce sont des moments de détente et de partage.

Ce sont aussi des moments de compétition. La quatrième édition du trophée pétanque a ainsi réuni 14 équipes et plus de 40 participants. L'intergénérationnel est de circonstance, de 7 à 77 ans, et même jusqu'à 90 ans ! Bravo à l'équipe féminine (Nelly, Maurine et Marion) qui a remporté la victoire. Merci aux bénévoles organisateurs et à la générosité des donateurs pour les prix !



Les équipes en action, le 21 septembre 2024



L'intergénérationnel 'pétanquière'



La victoire en souriant

Chelles a son plan arbres ! Dans ce projet, piloté par le Conseil régional, avec l'Association des chemins ruraux et la CCLO, le village, et une équipe de bénévoles particulièrement investis, s'implique dans le choix des essences et la plantation d'arbres et d'arbustes venant renforcer la qualité de vie et la qualité de la nature. Un équilibre, sur plusieurs parcelles, notamment fait d'arbres fruitiers. Et, surtout, un équilibre de biodiversité et d'humanité, dans une ambiance bienveillante et riante. Un projet qui, en tout cas, embellit et enrichit le village. ■



Une équipe plantation fin 2024 prête à l'action



Équipe plantation en février 2025 : une pause bien méritée

L'ENTRETIEN DU VILLAGE EST L'AFFAIRE DE TOUS

Chelles est une commune très étendue, avec de nombreux chemins de randonnées, de nombreux fossés. Tout ceci commande de nombreux travaux d'entretien.

Une équipe de bénévoles participe au fleurissement du village, nettoie le cimetière. Certains habitants ramassent spontanément les papiers qui volent dans leurs rues. D'autres bénévoles consacrent une matinée pour nettoyer les fossés, pour nettoyer les panneaux de signalisation.

Les employés communaux contribuent aux opérations de nettoyage et, ainsi, à la netteté de Chelles.

Cependant ni les services municipaux, ni les bénévoles ne peuvent tout faire. L'entretien est l'affaire de tout le monde.

Il est bon de se remettre en mémoire les termes d'un arrêté communal de février 2012, qui prévoyait les points suivants :

« **Il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.** (…)»

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur. Cependant les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Attention, certains arbustes plantés sur les trottoirs ont élargi et gênent aujourd'hui le passage des secours incendie, du ramassage des ordures ménagères, des engins agricoles, le croisement de véhicules… il faut absolument les réduire en largeur et hauteur.

Les nuissances : que faire ?

Si vous êtes victime de nuisances, faîtes en part directement à l'auteur en tant que voisin. C'est avant tout un problème de voisinage. Ensuite si nécessaire prévenir la mairie...
Il est rappelé que le maire ou les adjoints en tant qu'officiers de police judiciaire (article 16-1er du code de procédure pénale) ont la possibilité avec le procureur de la République de faire un rappel à la loi.

Quelques rappels faisant référence à des arrêtés préfectoraux ou circulaires.

AU SUJET DES TRAVAUX DE BRICOLAGE et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique.



Ils ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi	8:00 à 12:00	13:30 à 19:30
Samedi	9:00 à 12:00	15:00 à 19:00
Dimanche et jours fériés	10:00 à 12:00	

AU SUJET DES BRÛLAGE À L'AIR LIBRE

Le brûlage à l'air libre des déchets verts **est interdit.**



AU SUJET DES DÉCHARGES SAUVAGES

Elles sont bien entendu **totalement interdites** et viennent péniblement compromettre les paysages.



AU SUJET DES ANIMAUX EN GÉNÉRAL



Il est rappelé la nécessité de soigner ses propres animaux et de ne pas favoriser la prolifération des animaux errants.

En effet, les jets ou la pose de nourriture sur les lieux publics peuvent entraîner la prolifération d'animaux errants, sauvages ou redevenus tels, la prolifération de rongeurs moins sympathiques.

De nombreuses plaintes arrivent en mairie et **nous rappelons qu'il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages au redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons.**

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesure doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible. En cas de prolifération importante, nous serons obligés de faire intervenir la fourrière.

Cela ne sera pas gratuit...

AU SUJET DES CHIENS



Les propriétaires et possesseurs de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter **une gêne pour le voisinage au niveau aboiement**, mais aussi ramasser les excréments sur la voie publique. Des sacs plastiques existent.
Un arrêté sera fait afin de pouvoir protéger la place André Leroy et de verbaliser.

Éviter d'imposer au voisinage sa musique !!!.



Un bruit est considéré comme gênant dès lors qu'il porte atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité. Des mesures sonométriques ne sont donc pas nécessaires. Les gendarmes ont été obligés de venir à Chelles et ont verbalisé.



Amis rendonneurs,
pensez à prendre un sac à l'occasion de toute ballade...